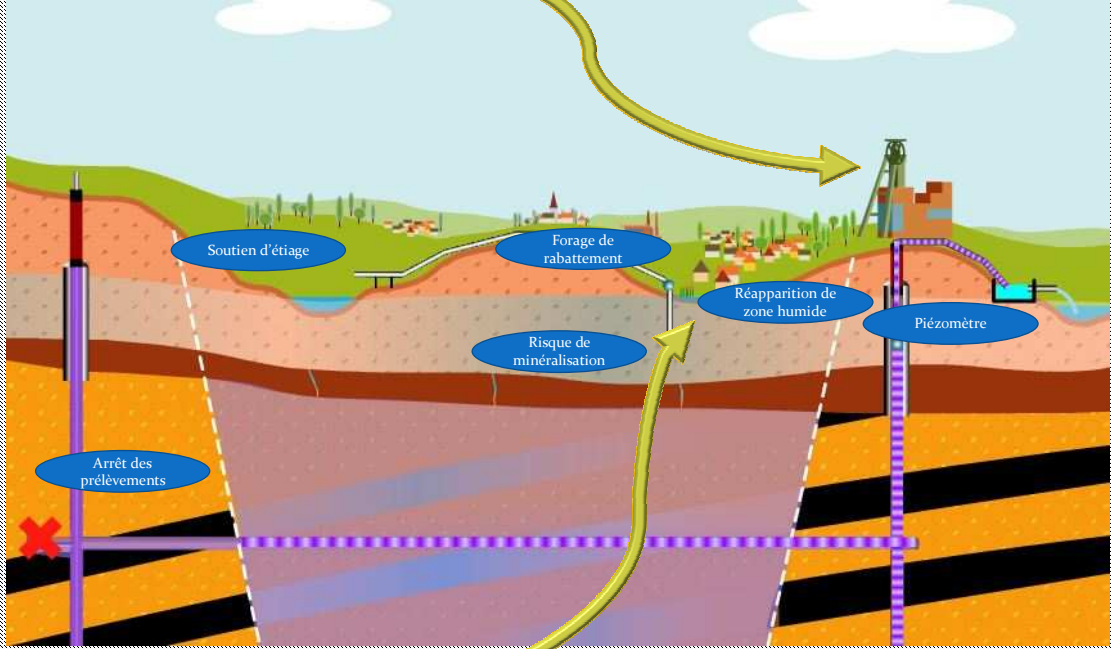
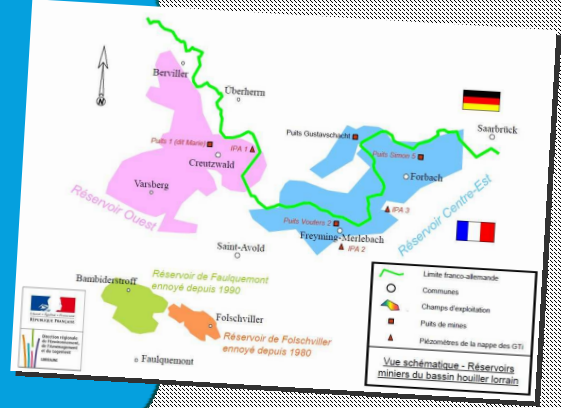


# Enjeu C : APPRÉHENDER LA REMONTÉE DES EAUX SOUTERRAINES

## Suivre ...

La nappe des GTI connaît un phénomène de remontée dû à l'arrêt des exhaures minières et à la baisse des prélèvements industriels. Le suivi et la modélisation de ce phénomène sont assurés par l'Etat. Actuellement le secteur Ouest est concerné par une actualisation d'un modèle, le secteur Centre-Est sera étudié dans un second temps. Le SAGE est conscient des incertitudes liées à la modélisation, néanmoins cette modélisation constitue un outil précieux et unique d'aide à la décision pour les collectivités territoriales. Il convient donc d'enrichir les paramètres de la modélisation chaque fois qu'il est possible, notamment par des relevés piézométriques, et d'en suivre les mises à jour pour informer les collectivités des derniers résultats.

Recommandation – Réaliser davantage de relevés piézométriques



## Anticiper...

Des mesures de rabattement sont notamment prévues dans les zones bâties ayant connu des affaissements miniers. Néanmoins d'autres secteurs, qui n'ont pas connu ces affaissements, pourraient être concernés par la remontée de la nappe. Dans ces secteurs, une fois que la nappe sera reconstituée et que les entonnoirs piézométriques seront résorbés, les cours d'eau redeviendront drainants, des zones humides pourront réapparaître et des zones bâties pourront également être impactées.

Même si ces effets ne sont pas attendus à court terme, le SAGE considère qu'il y a lieu de les anticiper. Les décisions d'urbanisme, dont le rôle est de définir le cadre de l'aménagement du territoire, doivent répondre à ce besoin d'anticipation en ne créant pas de situations pouvant entraîner une augmentation des risques pour les biens et les personnes, et en préservant les secteurs où des zones humides pourront réapparaître.

Recommandation – Protéger, dans les documents d'urbanisme, les secteurs concernés par la remontée de la nappe

